

Département de
Moselle

Arrondissement de
Forbach Boulay-
Moselle

Nombre de
conseillers élus : 56

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES

Extrait du procès-verbal

Des délibérations du conseil communautaire

Séance du 12 avril 2023 – 19 heures 00

Grande salle du restaurant Au Val Sierckois de MONTENACH
Sous la présidence de Monsieur Arnel CHABANE, Président

Conseillers
présents : 45

Absents : 11

dont :

non excusés : 1

procurations : 10

AUBIN Marie-Christine ; AUGEROT Gaston ; BORSI Marc-Olivier ; BREIT René ; BRIGNON Claude ; BUCHHEIT Pascal ; CHABANE Arnel ; CHAMPLON Annette ; CHEVAL Jean-Luc ; DALSTEIN Françoise ; DEVELLE Jérôme ; DORBACH Régis ; EGLER Jean-Marie ; ETTENHUBER François ; GLODEN Roland ; HAMMES Christophe ; HAMMOND Helen ; HAUBERT Jean-Claude ; HOCHARD Guy ; KOHN Roland ; KUPPERSCHMITT René ; LEMARCHAND Astrid ; LINDEN Alain ; LOUNISSI Pierre ; MAGARD Jean-Guy ; MARCK Norbert ; MASSON Alphonse ; MICHELETTA Dominique ; MONNAUX François ; NIEDERCORN Jean-Luc ; OLLINGER Guy ; PIERROT Alain ; PIRRONE Jean-François ; RICHARD Jean-Claude ; SCHNEIDER Jean-Luc ; SCHNEIDER Roland ; SCHUTZ Jean-Michel ; SCHWEITZER Christian ; SCHWENCK Rémi ; SINDT Régis ; SOMMEN Christian ; TINNES Jean-Paul (Montenach) ; TRITZ Gilbert ; WEHR Frédérique ; WEISTROFFER Jean-Paul

GRAUSEM Francis

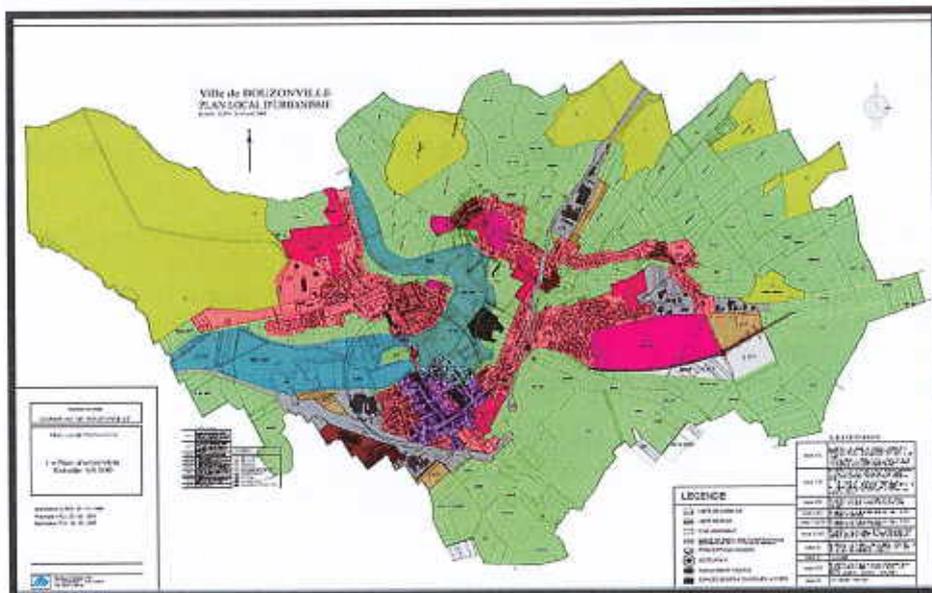
CLEMENT Christian à CHAMPLON Annette ; COLAKER Halimé à AUGEROT Gaston ; DA ROS Lucien à WEHR Frédérique ; DAUENDORFER Jean-Luc à EGLER Jean-Marie ; DOR Jean-Paul à SINDT Régis ; GLUCK Cathy à LINDEN Alain ; MORITZ Edmond à CHEVAL Jean-Luc ; RIGAUD Michelle à GLODEN Roland ; TINNES Jean-Paul (Rémeling) à NIEDERCORN Jean-Luc ; VILLAIN Emilie à HAMMES Christophe

Date de convocation :
06/04/2023

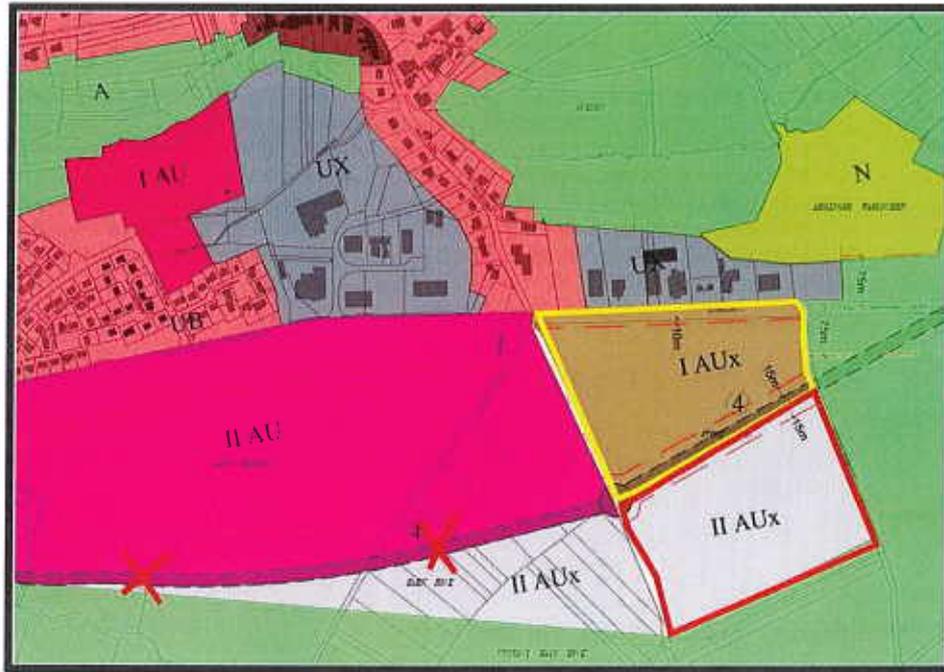
Point n°2 : Modification du PLU de Bouzonville

M. Alain PIERROT expose que la commune de Bouzonville est couverte par un Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier avait prévu le développement économique sur plusieurs secteurs de l'agglomération avec plusieurs objectifs :

- Conforter les espaces économiques aujourd'hui occupés les entreprises Setforge (sortie de l'agglomération en direction de Guerstling), ZF (au cœur de l'agglomération) et Schidler / Sécométal (à la limite de l'agglomération de Vaudreching).
- Créer de nouveaux espaces économiques en direction de Sarrelouis



Dans ce dernier secteur, une zone d'activités a été créée par l'ex-CCB. C'est à partir de 2020 qu'une véritable politique de promotion a été mise en œuvre autour de cette zone d'activités. Trois ans plus tard, les efforts engagés ont porté leur fruit avec la commercialisation de l'ensemble de la zone intercommunale d'activités (contour en jaune) et l'installation d'une centrale photovoltaïque du groupe Boréas (contour en rouge) sur la zone située à côté de la zone intercommunale d'activités. Cette dernière installation a nécessité une modification du PLU, afin de supprimer l'emplacement réservé portant sur la création d'un éventuel contournement routier.



La promotion économique du territoire a amené d'autres investisseurs à s'intéresser sur le positionnement géographique de Bouzonville. Sa proximité avec les infrastructures sarroises, luxembourgeoises et françaises ont retenu l'attention de la société Ecovégétal pour installer une unité de production destinée à la fois à la France, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'Allemagne. Ecovégétal est une société spécialisée notamment dans la production de toitures végétalisées et de parkings et sols perméables. Ce projet vise à construire une plateforme d'activités comprenant des espaces de cultures horticoles, entrant dans la composition des parkings et toitures végétalisés, des serres de production, d'une plateforme de compostage et d'un bâtiment accueillant les services généraux du site.

Un réseau de voiries non imperméabilisées dessert l'ensemble du site. Pour son intégration dans son site, un linéaire de haies est prévu tout autour du site, qui est complété d'un fossé et d'un talus pour sécuriser le site. Enfin, les eaux pluviales seront collectées, pour être stockées dans un bassin et serviront à l'irrigation de la production.

Ce projet permet de développer entre 15 et 18 emplois à terme. Pour cette installation, la commune de Bouzonville propose de réserver 17 hectares d'une parcelle communale dont moins d'un hectare accueillera les serres, la plateforme de compostage et le bâtiment administratif situé à l'entrée du site. Pour la mise en œuvre de ce programme, la CCB3F souhaite modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bouzonville pour permettre cette installation. Aujourd'hui, cette implantation n'est possible que dans ce secteur car elle permet le lien entre les espaces exploités et les espaces de transformation.

L'implantation offre, par ailleurs l'accessibilité la plus aisée aux infrastructures allemandes et notamment l'autoroute Sarrebruck-Bettembourg. La maîtrise foncière du site, par la commune facilite enfin l'installation de cette nouvelle activité sur le territoire communautaire. Aucun autre site sur la commune et la CCB3F offre ce positionnement et l'opportunité d'une réponse rapide.

La CCB3F souhaite donc conduire une procédure de modification n°5 du PLU de la commune de Bouzonville.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-44 ;
Vu l'arrêté n°2016 DCTAj/1-050 du 16 septembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois frontières ;
Vu la délibération du conseil municipal de Bouzonville du 19 février 2007 approuvant le Plan Local d'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal de Bouzonville du 25 octobre 2011 approuvant la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bouzonville ;
Vu la délibération du conseil municipal de Bouzonville du 24 février 2012 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bouzonville ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la CCB3F du 6 juin 2017 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Bouzonville ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la CCB3F du 28 janvier 2021 approuvant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Bouzonville ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la CCB3F du 15 décembre 2021 approuvant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Bouzonville ;
Vu l'arrêté intercommunal n° 2023 – 38 lançant la procédure de modification n°4 du PLU de la commune de Bouzonville du 27 février 2023 ;

Considérant que ce projet contribue au développement économique du centre-bourg de Bouzonville
Considérant que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision
Considérant en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le président ou l'un de ses vice-présidents à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification n°5 du PLU de Bouzonville pour permettre le passage d'une partie de la zone 2AU en 1AUx sur une superficie de 17 hectares.
- De définir les modalités de concertation suivantes :
 - o Un article sur le site internet de la CCB3F
 - o Un registre ouvert en mairie de Bouzonville pour recueillir les avis, une fois les documents établis du projet de modification n°5 du PLU de Bouzonville pendant une durée d'un mois.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

Bouzonville, le 13 avril 2023

Le Président

Armel CHABANE



